

**Aide-mémoire à l'attention des
Maîtres d'Ouvrages et Maîtres d'Oeuvre
pour l'établissement d'un**

CCTP - DÉMOLITION

**ou ce qu'il est indispensable d'appréhender
pour curer, déconstruire ou démolir
en toute sécurité et dans le respect
de l'environnement**



Décembre 2005

PREAMBULE

Ce guide n'a pas la prétention d'être un CCTP et encore moins de dire comment curer, déconstruire ou démolir un ouvrage.

Les professionnels de la démolition (Maîtres d'œuvres et Entreprises) ont simplement souhaité établir une « Check list » de l'ensemble des sujets « techniques » qu'il leur semble nécessaire de regarder préalablement à l'acte de démolir et pour la réalisation des travaux. Ces sujets doivent être appréhendés au travers du CCTP de l'opération concernée ou, le cas échéant, à travers des pièces du marché (comme le détail estimatif par exemple).

J'exprime mes remerciements aux Maîtres d'œuvre spécialisés en démolition, membres correspondants du SNED, qui ont apporté leur concours à l'élaboration de ce document.

Le Président du SNED
Philippe SELLIER

Nota

Tous les documents évolutifs, tels que textes de loi, décrets, recommandations (CNAMTS par exemple) sont accessibles à partir de la rubrique « réglementation » du site internet du SNED : www.syndicatdemolition.fr

Le présent document est à adapter en fonction de la nature du chantier et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Syndicat National des Entreprises de Démolition pour toute erreur ou omission qu'il pourrait receler, ni des conséquences qui pourraient en résulter.

AIDE-MEMOIRE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CCTP - DEMOLITION

SOMMAIRE

1/ PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1/ Objet du marché

- 1.1.1 : objet des prestations : description globale de l'ensemble de l'opération
- 1.1.2 : lieu d'exécution des prestations : donne l'adresse du site
- 1.1.3 : divisions en lots, en tranches et options : donne le nombre de lots qui seront attribués pour exécuter la prestation. S'ils sont divisés en tranches étalées dans le temps. Si certaines tranches peuvent être exclues en cours de marché.
- 1.1.4 : forme du marché : forfait, au mètre

1.2/ Description des bâtiments à démolir

- description détaillée du poste 1.1.1 précédent

1.3/ Etendue de la prestation

- définir les limites précises de la prestation et en particulier celles liées à la mitoyenneté et aux fondations

1.4/ Dispositions générales

- responsabilités des parties à l'égard des tiers
- assurances à mettre en œuvre
- obligations générales du soumissionnaire : respect des réglementations générales, particulières locales et propres au site.

1.5/ Connaissance des lieux

- obligation de visite des lieux : importance, nature et difficultés des travaux
- contraintes particulières liées au site

1.6/ Consistance du CCTP

- liste des pièces annexées pour améliorer la compréhension du dossier
- plans de l'existant
- diagnostics : amiante, termites, plomb, radon, déchets
- travaux de décontamination : plomb, terres polluées, sols pollués,

1.7/ Impositions et autorisations des services administratifs

- déclarations de travaux aux diverses instances : concessionnaires, CRAM, OPPBTP, inspection du travail,...
- demandes d'autorisations aux collectivités locales : autorisation de voirie, occupation du domaine public, ramassage des déchets ménagers avec ou sans tri

1.8/ Qualifications de l'entreprise

- liste des qualifications que doit posséder l'entreprise pour être admise à soumissionner

1.9/ Etat et constats des lieux

- liste des opérations à réaliser avant le démarrage des travaux : constats d'huissier, référé préventif ou d'heure à heure
- état des voiries
- état de mitoyenneté : fissures,...
- points zéro : bruit, vibrations, poussières

1.10/ Maîtrise d'œuvre

- coordonnées
- limites de la mission : visa, études d'exécution, (loi MOP) ...

1.11/ Bureau de contrôle technique

- coordonnées
- limites de la mission : avec ou sans les existants et les mitoyens

1.12/ Coordination sécurité

- coordonnées

1.13/ Sécurité du travail

- représentant responsable sur chantier
- rappel des obligations : PGC, PPSPS, ...
- rappel des contraintes spécifiques au site : réglementation particulière à l'activité, zone SEVESO, ICPE, ...

1.14/ Garanties du matériel

- obligations réglementaires : bruit, pollution, sécurité
- contrôles périodiques des engins de levage

1.15/ Réunion de chantier

1.16/ Etudes d'exécution

- à la charge de qui (cf 1.10) : entreprise ou maîtrise d'œuvre
- limites des exigences du contenu de ces études

1.17/ Contrôles qualité

- définir les types et la fréquence : vibration, poussières, bruit,
- Définir qui prend en charge les coûts
- Définir les seuils

2/ PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

2.1/ Contraintes et autorisations préalables

- autres que les réseaux concédés (cf 2.5)
- donne nominativement les contacts locaux définis au 1.7

2.2/ Clôtures

- quels type et modèle
- qui fait la demande d'autorisation d'emprise, et à charge de qui
- qui paye, qui entretient et pendant combien de temps

2.3 Panneaux de chantier

- quels type et modèle
- qui paye, qui entretient et pendant combien de temps

2.4/ Installations nécessaires au chantier

- à la charge de qui : maître d'ouvrage, entreprise, compte prorata
- surfaces , qualité des locaux
- possibilités de raccorder aux réseaux locaux (EP, EU, AEP, FT)
- aires de tri des déchets
- prise en charge des coûts d'entretien, de fonctionnement de montage et démontage

2.5/ Réseaux

- définir les réseaux existants sur le chantier (cf 1.6)
- rappel de l'obligation du maître d'ouvrage : débranchement de tous les réseaux (certificat de consignation)
- liste nominative des concessionnaires locaux définis au 1.7
- frais de recherche de réseaux (cf 2.7)

2.6/ Protections

- définir les protections spécifiques à mettre en place
- prise en charge des coûts : fourniture, pose, entretien et dépose
- durée de vie de cette protection

2.7/ Sondages de reconnaissance

- confirmer les éléments fournis (cf 1.6) : épaisseur de radier, joints de dilatation, réseaux divers, sols pollués, réseaux (nombre et situation)
- prise en charge des coûts

2.8/ Gardiennage

- préciser l'obligation de moyens ou de résultats
- définir la durée et la prise en charge du coût

2.9/ Information des riverains

- qui prend en charge cette information

2.10/ Epuisement des eaux

- eaux qui émanent de l'ouvrage : définir les obligations et les moyens
- eaux qui émanent de la méthode de travail (abattage de poussières) : à la charge de l'entreprise avec respect des contraintes sanitaires locales

2./11 Etaiements-protections

- définir les étaiements ou protections nécessaires relatifs à des ouvrages mitoyens ou particuliers conservés dans l'emprise de l'ouvrage
- durée et prise en charge de cette prestation

2./12 Nettoyage du chantier

- définir les obligations de chacun en fonction des contraintes précédentes (1.7) balayage des voiries, déchets, ...
- Elimination des déchets (toxiques, DIB, ...)
- entretien des abords
- durée et prise en charge de cette prestation

3/ TRAVAUX DE DESAMIANTAGE

3.1/ Préliminaire

3.2/ Textes réglementaires de références

- liste des textes et obligations applicables à ces travaux

3.3/ Nature et localisation des matériaux amiantés

- commentaires sur le diagnostic amiante fourni en annexe (cf 1.6)

3.4/ Méthodologie d'exécution

- rappel sur la démarche de l'entreprise à mettre en place pour obtenir la validation par l'inspection du travail.

3.5/ Travaux de dépose

- rappel des obligations de résultats de l'entreprise

3.6/ Contrôle extérieur

- donner le nom et le rôle du cabinet de contrôle

3.7/ Signalisation et conditions d'accès

4/ TRAVAUX DE CURAGE

4.1/ Préambule

4.2/ Textes réglementaires de références

- liste des textes et obligations applicables à ces travaux : loi sur les déchets du 13/07/1992 et loi sur les centres d'enfouissement technique

4.3/ Données techniques de base

- commentaires sur l'audit déchets fourni en annexe (cf 6)

4.4/ Travaux de curage

- définir ce qui est réalisable en fonction des filières locales existantes
- définir les limites de ces prestations par rapport à celles du poste 5

4.5/ Phasage d'exécution

- reprend en détail le poste 1.2

4.6/ Calcul de structure-étaieement (pour curage machines)

- préciser la portance des planchers (ou fournir plans bétons)
- ou réaliser sondages sur structure

5/TRAVAUX PRELIMINAIRES DE DEMOLITION/DECONSTRUCTION

5.1/ Travaux particuliers

- définir tous les travaux à réaliser en amont : saignées, désolidarisation ou confortement, reprise en sous œuvre, ...

5.2/ Démolition/Déconstruction mécanique

- rappel des types d'engins à utiliser dans le cadre du chantier
- rappel des règles de travail en hauteur (existence de recommandations CNAM)

5.3/ Ouvrages en toitures

- définir les limites de prestations pour : reprise d'étanchéité, acrotères sur mitoyens

5.4/ Démolitions des structures enterrées

- définir les limites de prestations pour les fondations : profondeur, nature
- fournir les plans des ouvrages existants dans la mesure du possible

5.5/ reprise des pignons mitoyens

- définir le type de travaux à réaliser : étanchéité (cf 5.3), film de protection, enduits,
- définir le but de cette protection : provisoire, définitive
- définir la durée de responsabilité pour ces travaux et qui doit l'entretien

6/ GESTION DES DECHETS

Un audit préalable qualitatif et quantitatif est souhaitable.

Ce paragraphe doit définir pour chaque type de déchets les différentes possibilités respectueuses de l'environnement :

- valorisation avec description des filières existantes localement
- réutilisation sur site
- mise en décharge

6.1/ Déchets amiantés

- rappel des règles sur la gestion des déchets : emballage, décharge de classe II, bordereau de suivi (BSDI)

6.2/ Déchets Industriels Spéciaux (DIS)

- rappel des filières spécialisées : tubes néons, paratonnerre, détecteurs incendie
- BSDI

6.3/ Déchets Industriels Banals (DIB)

- rappel des filières spécialisées : PVC, verres plats, bois, moquettes
- BSDI

6.4/ Déchets inertes

- rappel des recommandations existantes
- traitement et valorisation des matériaux
(voir la plaquette SNED/SNPGR « Les outils de la filière recyclage » - édition 2004)

7/ REMBLAIEMENT

7.1/ Matériaux

- définir les qualités des matériaux utilisés en remblais : guide GTR du SETRA/LCPC

7.2/ Caractéristiques du remblai

- définir les qualités de compactage et/ou de portance en fonction de la destination du remblai

8/ REMISE EN ETAT DU SITE

En fonction de la destination future du site, décrire les exigences de réception en fin de travaux.

9/ DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Décrire les éléments qui devront être remis en fin de travaux :

- plans de récolement des ouvrages rencontrés et non touchés : fondations, réseaux ...
- bordereaux de suivi des déchets évacués du site
- dossier photos
-

10/ DIVERS

Vérifier la concordance de ces précisions avec le CCAP :

- délai de garantie